

AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE relative à la vaccination contre la Covid-19

Dans le cadre de la politique vaccinale conduite par le Gouvernement pour limiter la circulation de nouveaux variants de la Covid-19, la collectivité met en place une autorisation spéciale d'absence pour faciliter la vaccination des agents-es et de celle de leurs enfants de plus de 12 ans à partir du 5 juillet 2021.

Nom :		Prénom :	
Service/Direction :			
Matricule :			

Je déclare que ma situation personnelle est une des trois suivantes :

Situation	Justificatifs demandés	Date et durée d'absence
<input type="checkbox"/> Absence pour vaccination contre la Covid-19 organisée par la collectivité durant le temps de travail.	<input type="checkbox"/> Justificatif de rendez-vous vaccinal	Date de début : __ / __ / 2021 Durée du rdv :
<input type="checkbox"/> Absence suite à vaccination contre la Covid-19 pour les agents-es qui déclarent des effets secondaires importants ne leur permettant pas de travailler. Autorisation spéciale d'absence accordée le jour et le lendemain de la vaccination.	<input type="checkbox"/> Justificatif de rendez-vous vaccinal et déclaration sur l'honneur que l'agent-e n'est pas en mesure de travailler en raison d'effets secondaires suite à la vaccination.	Date de début : __ / __ / 2021 (matin/après-midi) Date de fin : __ / __ / 2021 (matin/après-midi)
<input type="checkbox"/> Absence pour accompagner un enfant de moins de 12 ans lors d'un rdv de vaccination contre la Covid-19.	<input type="checkbox"/> Justificatif de rendez-vous vaccinal de l'enfant et d'une attestation sur l'honneur notifiant la présence de l'agent-e.	Date de début : __ / __ / 2021 Durée du rdv :

Fait le :
Signature de l'agent(e) :

Mention d'information – Données à caractère personnel

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, en qualité de responsable de traitement, traite les données à caractère personnel saisies dans le présent formulaire dans le cadre de la gestion du temps de travail et des absences des agents pour l'un des motifs énumérés par l'« autorisation spéciale d'absence ».

Les destinataires de ces données sont les personnes chargées de l'instruction de la demande ainsi que les chefferies de service concernées.

Les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre d'une obligation légale du responsable de traitement.

Les données seront conservées sur notre base active pendant 3 ans.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement des données que vous pouvez exercer en vous adressant à la Délégation à la Protection des Données par courriel à dpo@strasbourg.eu